



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 23 FEVRIER 2022

Le vingt-trois février deux mille vingt-deux, à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PRUD'HOMME, Maire.

Présents :

M. PRUD'HOMME Philippe, Maire
M. BRUNET André, M. BOUIREK Azddine,
Adjoints au Maire.

M. CARRERA Yohann, Mme NADAUD Sophie, Mme SEPET Laura,
M. CHMIELINSKI Jean, M. PELLOUX Joël, Mme FERBUS Carine,
M. LESOT Richard, M. PANISSET Didier, M. DI-UBALDO Vittorio,
M. DESCHAMPS Jean-Paul,
Conseillers Municipaux.

Absentes ayant donné pouvoir :

Mme CURTIUS Anick a donné pouvoir à M. PRUD'HOMME Philippe
Mme REIGNIER Sylvie a donné pouvoir à Mme NADAUD Sophie

Le Conseil municipal a choisi M. BRUNET André comme secrétaire de séance.

2022-01-03 – COMMANDE PUBLIQUE – Convention de mandats : Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la Commune et la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy (CCSLA) dans le cadre de la maîtrise d'œuvre pour les travaux de restauration des rivières en amont du pont des Bossons

Monsieur le Maire expose que par délibération N° 2022-01-02, le conseil municipal a autorisé le Maire à réaliser le projet de restauration fonctionnelle de la Plaine des bossons – rivière Chaise – Commune de Saint Ferréol et explique que ce dossier 2 constitué de deux volets administrativement distincts mais géographiquement liés et interdépendants dans leurs fonctions :

- Dossier Restauration des continuités écologiques et de l'espace alluvial en amont du pont des Bossons – Hydrétudes – ARI_19-078 Version « PRO » - - 2.0 – Janvier 2022. En maîtrise d'ouvrage CCSLA dans le cadre de la compétence GEMAPI
- Dossier « Equipement et automatisation des vannages du « Biel » de Saint – Ferréol « – dossier de porter à connaissance – Hydrétudes – ARI_19-078 version 2.0 – Janvier 2022. En maîtrise d'ouvrage de la commune de Saint Ferréol en tant que propriétaire des ouvrages et futur gestionnaire.

Conformément à la délibération N° 2022-01-02 et face à la nécessité d'assurer la cohérence de l'ensemble des travaux et simplifier la conduite globale de l'opération dans ses dimensions techniques, administratives et financières, le Maire propose aux membres du conseil municipal de confier la maîtrise d'ouvrage unique à la communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy.

Le Maire détaille la convention qui restera annexée à la délibération et demande aux membres du conseil communautaire de bien vouloir s'exprimer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la commune de Saint-Ferréol et la Communauté de Communes dans le cadre de la maîtrise d'œuvre pour les travaux de restauration des continuités écologiques et de l'espace alluvial de la Chaise en amont du Pont des Bossons pour la partie Equipement et automatisation des vannages du « Biel » de Saint – Ferréol.
- **AUTORISE** le Maire ou en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, la convention et les éventuels avenants à ladite convention ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- **DESIGNE** Monsieur Brunet en tant que premier adjoint pour suivre l'opération dont il s'agit et la bonne exécution de de la convention.

Nombre de votants	: 15
Pour	: 15
Contre	: 0
Abstentions	: 0

Pour extrait conforme,
Le 25 février 2022

Le Maire,
Philippe PRUD'HOMME

